

DEVELOPPEMENT DURABLE

Les rapports en matière de développement durable

Un rapport développement durable classique s'articule autour de trois pôles :

- l'environnement,
- l'économie,
- le social,

tout en s'efforçant d'analyser les interactions et causalités entre ces trois pôles.

Pour chacun de ces pôles, le rapport expose les performances de l'entreprise, ses objectifs et les problèmes pour les mettre en œuvre.

La clarté dans l'évaluation et la communication d'informations porte en elle une promesse d'utilité, tant pour l'entreprise (en lui offrant un outil de gestion essentiel) que pour les parties prenantes (en leur fournissant des renseignements opportuns, pertinents et fiables).

Lorsque les sociétés publient des données environnementales, on constate souvent que la valeur de ces informations est pour le moins relativisée par **l'absence d'un corps de règles** d'informations connues et acceptées

Quels sont les critères généralement admis pour désigner les bons rapports de développement durable ?

Les lignes directrices de la **Global Reporting Initiative (GRI)** sont aujourd'hui l'outil de référence le plus avancé et sans doute appelé à devenir un standard international en matière de reporting de développement durable.

Rappel : le décret d'application de l'article 116 de la loi **NRE** rend obligatoire la publication d'informations sociales et environnementales pour les entreprises cotées à partir du rapport annuel 2002

Choix des indicateurs

Trois méthodes, complémentaires, peuvent être utilisées :

- **Partir des problématiques** identifiées et des objectifs spécifiques que se donne l'entreprise, puis construire des indicateurs en conséquence.
- **Partir des lignes directrices** et adapter les indicateurs standardisés aux spécificités de l'activité et aux données disponibles.
- **Impliquer des parties prenantes** dans le choix des indicateurs.

La diffusion de bonnes pratiques est une des méthodes qui permet de faire progresser, par l'exemple, le développement durable. Mais aucun exemple ne peut être transféré et généralisé sans un travail d'adaptation et de transposition. Pour le faciliter, il faut identifier les facteurs de succès ou d'échec (potentiels), et les partenariats qui ont permis le succès. Des initiatives internationales et des réseaux de compétences se sont mis en place pour assurer l'identification et le transfert de ces expériences.

Quelques exemples de bonnes pratiques internationales :

- The co-operative Bank intègre de nombreux indicateurs et des tableaux comparant sa performance à des benchmarks externes.
- Novo : suivi des objectifs, avis de parties prenantes externes.
- Lafarge : intégration des notes des agences de rating « développement durable ».
- Suez : indicateurs environnementaux assortis d'objectifs à horizon 2006.

Les questions que se posent les entreprises :

- Comment concilier la performance sur certains indicateurs dont les définitions varient selon les pays.
- Comment éviter l'effet « usine à gaz » induit par le grand nombre d'indicateurs recommandés par la GRI et la NRE.
- Faut-il diffuser le rapport développement durable avec le rapport annuel ?
- Faut-il prévoir des adaptations aux différents publics ?